

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DU 69-4 ZAC Paris Rive Gauche (13e) – Autorisation de la SEMAPA à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme pour la réalisation de l'équipement culturel rue Watt.

MM. Jean-Louis MISSIKA et Bruno JULLIARD, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment l'article R.423-1 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date du 27 mai 1991 et la délibération du Conseil de Paris en date des 24 et 25 février 2003 modifiée par la délibération du Conseil de Paris en date des 15 et 16 novembre 2010 approuvant la création de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu le contrat de concession d'aménagement signé entre la Ville de Paris et la SEMAPA le 12 janvier 2004, modifié par avenant n°1 du 28 août 2012, par avenant n°2 du 28 janvier 2014 et par avenant n°3 du 14 décembre 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose :

- d'approuver le projet de programme des équipements publics modifié du dossier de réalisation de la ZAC Paris Rive Gauche (13e),
- d'approuver le programme des équipements publics modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13e),
- d'approuver l'avenant n°4 au traité de concession conclu avec la SEMAPA le 12 janvier 2004 et modifié par avenant n°1 du 28 août 2012, avenant n°2 du 28 janvier 2014 et avenant n°3 du 14 décembre 2015, et de l'autoriser à signer ledit avenant,
- de l'autoriser à consentir au dépôt par la SEMAPA de toute demande d'autorisation de construire nécessaire à la réalisation d'un équipement culturel rue Watt, dans les alvéoles situées sous l'ouvrage de la rue Alice Domon et Léonie Duquet (13e) ;

Vu la délibération 2017 DU 69-1 du Conseil de Paris en date en date des 27, 28 et 29 mars 2017 par laquelle il a approuvé le projet de programme des équipements publics modifié du dossier de réalisation de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu la délibération 2017 DU 69-2 du Conseil de Paris en date en date des 27, 28 et 29 mars 2017 par laquelle il a approuvé le programme des équipements publics modifié de la ZAC Paris Rive Gauche (13e) ;

Vu la délibération 2017 DU 69-3 du Conseil de Paris en date en date des 27, 28 et 29 mars 2017 par laquelle il a approuvé le l'avenant n°4 au traité de concession conclu avec la SEMAPA le 12 janvier 2004 et modifié par avenant n°1 du 28 août 2012, avenant n°2 du 28 janvier 2014 et avenant n°3 du 14 décembre 2015, et autorisé sa signature ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Messieurs Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La SEMAPA est autorisée à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'équipement culturel de la rue Watt dans les alvéoles situées sous l'ouvrage de la rue Alice Domon et Léonie Duquet (13e).

Article 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée à l'Hôtel de Ville de Paris et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO